

Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et
de leurs abolitions

Allocution prononcée par Jacques Billant,
Préfet de la Dordogne

Périgueux, lundi 12 mai 2014

Le 10 mai 2001, l'Assemblée nationale qualifiait la traite et l'esclavage de crime contre l'humanité : la loi Taubira était votée.

Cinq années plus tard, était instaurée dans l'ordonnancement de nos cérémonies nationales une journée consacrée aux mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions : le 10 mai.

Ainsi, depuis 2006, chaque 10 mai, la France honore le souvenir des esclaves et commémore l'abolition de l'esclavage.

Cette année encore je suis heureux de pouvoir célébrer cette commémoration au sein du détachement du Service militaire adapté (SMA). Elle nous permet de mieux appréhender ce volet sombre de notre Histoire.

Le 10 mai est un jour symbolique, il évoque la déclaration du commandant DELGRES, officier de l'armée républicaine, qui en 1802, préféra mourir que d'accepter le rétablissement de la servitude.

Un peu plus de 160 ans nous séparent de l'abolition définitive de l'esclavage en France : la traite négrière abolie une première fois sous la révolution, en 1794, fut rétablie, par un de ces soubresauts de l'histoire (le consulat).

Il a fallu attendre 1848, il a fallu attendre Victor SCHOELCHER, à l'aube de la Seconde République, pour que l'abolition devienne définitive par décrets du 27 avril et du 23 mai 1848.

Des décrets qui interdisent absolument « tout châtement corporel, toute vente de personnes non libres » qui précisent que « le sol de France affranchit l'esclave qui le touche ».

Sans cet homme, élu représentant du peuple à la Guadeloupe et à la Martinique, il aurait fallu attendre encore. Ce fut lui qui déclara qu'il fallait décréter l'abolition, sans restriction et sans délai.

Victor SCHOELCHER affirma que l'esclavage était un vice politique aussi bien qu'un vice moral, que c'était un crime. Il affirma que la liberté ne pouvait être vendue et qu'il fallait détruire ce préjugé de couleur.

Ce grand honnête homme fit honneur à la France.

L'esclavage est une période de l'histoire universelle qui a affecté tous les continents. L'histoire de l'esclavage fait partie de notre héritage, elle a forgé notre identité.

L'abolition de l'esclavage est le résultat d'une lutte exemplaire d'hommes et de femmes qui ont osé aller contre l'ordre établi, contre la norme.

Quelle démonstration de courage et de persévérance nous font ces femmes et ces hommes qui n'ont pas hésité à se rebeller, combattre leurs bourreaux.

C'est pour toutes ces raisons que nous devons nous souvenir.

Cette journée contribue également à permettre aux descendants des générations qui ont connu l'esclavage de comprendre leur propre passé, mais aussi à l'ensemble de la Nation de prendre la mesure de ce qui fut, et demeure, un crime contre l'humanité.

Aujourd'hui encore, une grande majorité de nos compatriotes des Antilles, de la Réunion, de la Guyane, de la Nouvelle Calédonie, de la Polynésie et de Mayotte reste convaincue que cette violence originelle continue d'être largement négligée, voire ignorée.

Ils attendent de l'Etat, au-delà de tout clivage, un acte symbolique fort et des actions de reconnaissance de leur singularité patrimoniale et culturelle.

Cette cérémonie, en participant au devoir de mémoire, est une réponse à cette attente et nous permet aussi, unis, de nous tourner sereinement vers l'avenir.

En nous rappelant la douleur de l'esclavage, la souffrance de la déportation, de l'exil, de l'asservissement, elle nous permet de mieux vivre ensemble dans une communauté nationale, riche de sa diversité, dont la cohésion sociale repose sur la reconnaissance de l'identité et de la dignité de chacune de ses composantes.

Quelle que soit notre origine, nous sommes tous réunis aujourd'hui autour des mêmes aspirations : l'amour de la France, le sentiment de la communauté nationale, le respect des lois de la République.

Dans notre pays où les discriminations restent encore trop souvent présentes, cette cérémonie vient nous rappeler la signification du 1^{er} article de notre Constitution qui assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion.

La commémoration d'aujourd'hui, quelques jours après celle de l'Armistice du 8 mai 1945, doit nous conforter dans le sentiment que face à l'ignominie, il n'y a pas de fatalité. Elle nous invite aussi à être dignes de la voie tracée par ceux qui ont tant donné pour la liberté.

Nous devons nous souvenir que le combat n'est pas achevé : la reconnaissance de la mémoire des abolitions, loin

d'un seul retour sur le passé et les méfaits de l'esclavage, doit nous conduire à renforcer aujourd'hui, la lutte contre les trafics d'êtres humains et agir contre toutes les formes d'esclavage dans le monde.

Les commémorations qui ont lieu sur le territoire national, en métropole et en outre-mer, participent à garantir un monde de force morale, de liberté, de respect de la dignité et de la différence, de tolérance et de fraternité.